



COVID-19 : L'Ordre des infirmiers réclame 7 mesures en urgence

Paris, le 16 mars 2020

Face à l'épidémie de Covid-19, une organisation sanitaire exceptionnelle doit être déployée. Celle-ci s'appuie sur le secteur hospitalier (établissements de santé publics et privés) mais aussi sur une mobilisation forte du secteur libéral.

L'Ordre national des infirmiers appelle à des mesures d'urgence pour garantir et organiser la continuité des soins dans la durée.

Protéger TOUS les soignants, pour protéger et rassurer les patients

1. Les professionnels de santé ne doivent pas être de possibles vecteurs de contamination. Les **équipements de protection (masques, lunettes, gants, blouses...)** doivent **impérativement et urgemment** être mis à disposition de tous les professionnels de santé : médecins, pharmaciens, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, sage femmes, aides-soignants...

Faciliter la mobilisation de TOUS les soignants Assurer leur disponibilité dans la durée

Le plus grand nombre possible de professionnels de santé doit être mobilisé. Pour cela, il convient de :

2. Mettre en place des **solutions de garde d'enfants exclusivement dédiés aux soignants**, adaptées à leurs besoins, tout en veillant à ce que ces dernières respectent au maximum les mesures de précaution sanitaire.
3. Mettre en place des **mesures exceptionnelles pour organiser les roulements, les temps de repos**, afin d'éviter l'**épuisement extrême** et d'assurer une disponibilité des professionnels de soin dans la durée.
4. **Assouplir le code de la santé publique** de manière provisoire pour permettre aux **infirmiers libéraux titulaires et remplaçants d'exercer en même temps** sur leur zone d'intervention.
5. Mardi 10 mars, nous avons appelé (avec l'Ordre des médecins et Santé Publique France) **les médecins et infirmiers qui le peuvent à rejoindre la réserve sanitaire. Cet appel doit être soutenu et largement relayé.**

[Pré requis inscription réserve sanitaire](#)

Organiser les soins, notamment à domicile

Aujourd'hui, 130 000 infirmiers libéraux se déplacent au domicile des patients sur tout le territoire. L'activité de ces derniers est déjà ou s'apprête à être significativement impactée par l'épidémie de COVID-19, soit parce qu'ils assureront **la surveillance à domicile des patients atteints qui le nécessitent**, soit parce qu'ils prendront en charge **plus de patients (non atteints), et notamment des patients dont l'opération a été déprogrammée ou la sortie d'hôpital accélérée pour maximiser les capacités hospitalières**. Ces derniers nécessiteront une attention particulière, aussi bien en termes de soins dispensés que d'analyse clinique de leur situation, ou encore d'approche globale (prise en compte de la situation sociale, familiale, intervention ou non d'aidants...).

6. Identifier et **distinguer des infirmiers exclusivement dédiés à la surveillance à domicile de patients atteints de COVID-19 des infirmiers en charge des patients non atteints**. Porter une attention particulière aussi bien à la 1^{ère} catégorie qu'à la 2^{nde}, indirectement impactée par l'épidémie (voir plus haut).

7. Publier en urgence les décrets relatifs au télésoin.

Le télésoin permettra aux infirmiers de suivre à distance (potentiellement plus fréquemment) les patients atteints de COVID-19.

« Je tiens d'abord à saluer le professionnalisme et l'implication des 700 000 infirmières et infirmiers qui exercent en France. Pour nombre d'entre eux, les conditions de travail sont déjà difficiles au quotidien, voire très difficiles. La crise sanitaire que nous traversons les oblige à faire preuve d'encore plus d'engagement et de résilience. Durant tout cet épisode épidémique d'une rare intensité, les infirmier(e)s mettront leurs savoir-faire, compétences et connaissances cliniques au service des patients. Ils seront en première ligne, à l'hôpital comme à domicile, où ils porteront une attention particulière à la surveillance des patients atteints de COVID-19 mais aussi aux patients non atteints, dont certains seront indirectement impactés par l'épidémie (opération déprogrammée, hospitalisation écourtée...). Ils assureront un rôle dans le soutien moral et le nécessaire lien social avec les patients. Ils auront aussi un rôle à jouer dans la coordination des soins avec les autres professionnels de santé. Cela nous rappelle à quel point notre profession est au cœur du dispositif de soins.

Pour mener à bien nos missions durant cette période inédite, nous appelons à la mise en place de 7 mesures d'urgence qui visent à protéger les soignants pour protéger et rassurer les patients, à mobiliser le maximum de soignants, à assurer leur disponibilité dans la durée, et à mettre en place une organisation des soins spécifique, notamment pour tout ce qui relève de la prise en charge à domicile.

Faisons preuve d'engagement, d'endurance, de responsabilité et de solidarité. »

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers

--

CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84 - adrien.decasabianca@gmail.com